

de la rendre propre à notre pays. M. Parent voudrait que l'on n'eût nullement recours à la législation étrangère, et que l'on se bornât à méditer profondément les coutumes, les mœurs, le caractère, etc., de notre peuple, et ensuite de faire les lois nécessaires, qui seraient par là le fruit de longues méditations. Nous reconnaissons avec M. Parent l'importance qu'il y a pour le législateur de bien connaître le peuple auquel il veut prescrire des lois : mais nous différons en ce qui regarde la législation étrangère. Il nous paraît tout naturel, tout logique, d'y avoir recours, et voici pourquoi : les lois des autres pays, lorsqu'elles fonctionnent bien, sont un avertissement pour le législateur que le peuple en est content, qu'elles le protègent. Pourquoi ne s'en servirait-il pas pour d'autres peuples, après toutefois, les avoir modifiées et adaptées à ses idées, à son caractère, etc. ? Serait-ce par ambition, pour le plaisir, la vaine gloire de faire lui-même une nouvelle loi ? Une perle, pour être dans les mains d'un étranger ou dans celles d'un ennemi, n'est-elle pas toujours perle ? Est-ce qu'elle perd pour cela de son prix ou de sa beauté ? Il en est de même des lois : le législateur serait bien coupable s'il négligeait le fruit d'une longue expérience, et croirait, parce qu'il est au 19e siècle, pouvoir faire mieux. Il serait encore bien coupable, si, par aversion pour la législation ou la forme de gouvernement d'un autre pays, il dédaignait de lui emprunter une loi ou partie d'une loi propre à servir les intérêts du peuple qu'il régit.

M. Parent a donné en passant sa façon de penser au sujet des écoliers, et il l'a fait en termes forts et accablants, en termes qui lui ont valu, ainsi que plusieurs autres parties de son discours, de longs et frénétiques applaudissements. Ces applaudissements eussent été plus fréquents, si les auditeurs n'eussent pas tant désiré entendre toutes et chacune des parties de ce remarquable travail.

Le lecteur a dit aussi qu'il faut tout faire pour avoir de bonnes écoles, et plus loin encore "qu'il vaut autant n'avoir pas d'écoles que d'en avoir qui ne soient pas bonnes." Il faut tout faire pour avoir de bonnes écoles; oui, tant que l'on n'ôte pas les libertés au peuple; il vaut autant n'avoir pas d'écoles, etc., tout le monde ne serait pas du même avis; car il vaut toujours mieux, ce nous semble, avoir un peu d'éducation que de n'en avoir pas du tout.

M. Parent a émis ici le vœu que les bons frères des écoles chrétiennes pussent modifier leurs règles de telle sorte qu'ils servissent d'instituteurs dans toutes nos campagnes, et selon lui, avec de pareils instituteurs, les Canadiens se passeraient bien de tous autres. Personne, nul doute, ne sera d'un avis différent. Nous nous plaignons à reconnaître ici la manière flatteuse de laquelle M. Parent a parlé de ces bons frères, et il serait injuste de ne signaler pas ce qui a frappé et réjoui tant le monde. C'est le sentiment religieux qui a paru dominer dans toute la lecture de M. Parent. Ce sentiment religieux, nous le remarquons avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction, qu'il est plus rare chez des hommes qui ne sont pas ecclésiastiques et qui lecturent devant les masses, et que par là même, pour en user comme M. Parent, il faut en être bien pénétré et bien imbu.

M. Parent, après avoir comme ébauché les points principaux sur lesquels il se disposait d'appuyer et que nous considérerons plus tard, sent le besoin qu'il y a pour lui de préciser ses idées ou ses lecteurs à recevoir l'énumération des changements qu'il propose dans la loi d'éducation actuelle. Il commence donc par émettre de grands principes, "l'état de l'instruction gratuite au peuple," "la première obligation des gouvernements envers les peuples est l'amélioration intellectuelle;" "la religion, l'intelligence, l'industrie, voilà ce qu'il faut aux peuples destinés à l'empire;" "soyez tout en Dieu, tout en bien." Nous ne nous arrêterons pas à considérer ces grandes sentences; elles nous paraissent parfaitement vraies; ajoutons seulement à cette suite de sentences une autre phrase de la même nature, conçue à peu près dans les termes suivants; "le siècle matérialiste est nous sommes n'est propre qu'à nous ramener à la société gréco-romaine."

Après avoir ainsi préparé l'esprit de ses auditeurs à entendre l'exposé de son système, nouveau pour nous, M. Parent énumère les points qu'il regardait comme défectueux dans notre loi d'éducation; ce sont, selon lui, "l'administration du système, par des commissaires électifs;" "la taxe prélevée par eux;" "le salaire des instituteurs fixé par eux;" enfin "l'uniformité de contributions par tout le pays." Au lieu de tout cela, il propose :

- 1° Une administration centrale ;
2° Un impôt progressif ;
3° Le traitement des instituteurs réglé par la loi ;
4° Pas de contributions par les pauvres.

Après cette énumération, le lecteur reprend chaque point l'un après l'autre et explique plus clairement sa pensée. Par administration centrale, il entend le surintendant de l'éducation, assisté d'un conseil composé (si nous nous le rappelons bien) des chefs de certains départements, d'un ministre de chacune des dénominations religieuses du pays. Ce conseil conduira l'éducation par le moyen d'agents subalternes ou de commissaires locaux, qu'il choisira ou il voudra, et qui auront tout autant de pouvoirs au moins que les commissaires d'écoles actuels. Ces commissaires locaux seront au nombre de 3 ou 5 ; le ministre ou prêtre de la dénomination religieuse la plus nombreuse de chaque localité serait commissaire de droit.

Quant à l'impôt progressif, M. Parent entend un impôt qui ne serait pas comme celui que nous avons aujourd'hui, mais un impôt qui augmenterait en proportion des revenus. Ainsi un homme, qui paierait 5c pour sa terre de £100, en paierait non pas 10c, mais 15c pour sa terre de £200. M. Parent propose ce système pour soulager le pauvre.

Pour pouvoir au paiement des instituteurs M. Parent propose qu'il n'y ait d'écoles qu'autant que les instituteurs seront bien rétribués. Selon lui, mieux vaut par paroisse une ou deux écoles donnant un bon salaire à leurs instituteurs que d'en avoir le nombre actuel avec des instituteurs à salaires tels qu'aujourd'hui. M. Parent énumère ici les mauvais résultats de nos systèmes d'éducation depuis six ans, et cite à l'appui de son assertion des chiffres assez remarquables.

En ce qui regarde les pauvres, ils ne seraient tenus à ne contribuer en rien ; la caisse provinciale y pourvoierait. Quoique M. Parent se déclare contre la coercition, il dit que, si l'on revient au système des contributions volontaires (ce qui, selon lui, est plus que probable) ça ne réussira nullement. Néanmoins il vaut mieux, à son avis, rétablir momentanément la taxe volontaire, en attendant qu'on mûrisse une nouvelle loi.

Le lecteur suggère ensuite une autre sorte d'impôt, c'est l'impôt (progressif) sur les legs et successions. C'est un impôt établi ailleurs, et qui, au dire de M. Parent, produirait les meilleurs résultats. Il propose de plus de changer la loi des successions et fait à ce sujet des réflexions fort justes. Il dit en effet, avec bien des hommes éminents d'autres pays et avec M. DeToucheville en particulier, qu'il n'y a peut-être pas de loi qui aient plus d'influence sur la destinée des peuples que les lois de succession.

Voilà tout ce qui se rattache au nouveau système d'éducation de M. Parent. Ce système, nous ne l'apprécierons pas au-

jourd'hui, d'abord parce que nous n'en aurions ni l'espace ni le temps, et ensuite parce que nous croyons qu'il est doublement juste envers M. Parent de ne l'apprécier pas avant qu'il ait été publié et que l'on ait pu le lire et le méditer. D'ailleurs nos notes et nos souvenirs pourraient nous avoir trompés, et nous aimerions à nous assurer pleinement du système que nous avons à approuver ou à combattre. Dans tous les cas, nous pouvons assurer M. Parent que la tolérance, qu'il prêche si fort en terminant, sera employée envers lui tout autant qu'envers tout autre, et que pour notre part nous apprécierons son système de sang-froid, et le jugerons avec tous les ménagements et la justice qu'exige une œuvre telle que la sienne.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

MELANGES RELIGIEUX.

Québec, 19 février 1848.

M. L'ÉDITEUR,

Toute cette semaine un soleil magnifique a contribué à l'adoucissement continu de la température.

Mardi, 14 février, c'était aux valentins leur tour de paraître sur la scène. Pour ceux qui ont plus qu'il ne leur faut des vingt-quatre heures de la journée, les valentins sont le meilleur passe-temps ; car c'est en effet le plus sûr moyen de la perdre. Composer un bon valentin ce n'est pas une affaire aisée à tout le monde, mais par compensation on favorise de ceux que leur muse inspire mal, il leur est libre de l'acheter tout fait à la boutique du papetier. Ce sont l'imprimeur et le poète d'outré-mer qui se chargent de confectionner ce produit sentimental pour le compte de nos amateurs illettrés.

Ce fut toujours le propre des coutumes frivoles de n'avoir qu'une courte durée. Pourquoi donc les valentins sont-ils encore en usage ?

On sait l'origine des valentins, mais il me paraît difficile de raisonner sensément sur l'a-propos ou la simple convenance de les écrire.

La mode assujettit le sage à sa formule ; La suivre est un devoir, la fuir un ridicule.

Voilà pour la mode ; mais pour les valentins c'est autre chose, et il nous faut prendre, à leur sujet, le sens inverse, et dire :

De la mode sensée observez la formule ; Des fades valentins craignez le ridicule.

Lorsque, faite de comprendre les devoirs ou de connaître le travail par le besoin de l'entreprendre, la frivolité qui de tout s'amuse en ne s'agitant que pour elle-même, s'arrête à de telles puérilités, il faut la plaindre en attendant qu'elle se détrompe ; mais que de jeunes individus de talent oublient le cabinet d'étude ou le salon de l'institut pour se prêter à ce genre de recreation insignifiante, en possédant ce qui le mérite si peu, c'est contre eux une raison de censure et un fait à regretter.

Qu'est-ce en effet qu'un valentin ?—Est-ce autre chose qu'une demi-douzaine, ou plus, de rimes quelconques encadrées dans un joli dessin sur feuille gaufrée ou feuille satinée, de papier blanc ? C'est à peu près cela sans aucun doute. Mais ces rimes sont complétement inutiles, et doivent être fort agréables puisqu'elles sont envoyées sous l'anonyme.

Si l'on me demandait quel honneur peut résulter d'un compliment anonyme, soit à l'auteur qui a écrit le compliment, ou seulement à la personne à qui on l'adresse, sans hésiter je m'avouerais incapable de répondre à cette question très-embarrassante.

Passé encore qu'un valentin exprime un éloge ou un sentiment de considération bien mérités, car ici l'objet est parfaitement atteint ; cependant (et c'est aussi ce qui démontre l'extrême vanité de cet amusement) un grand nombre ont fait des valentins le véhicule de l'injure, de la sottise ou de la calomnie. C'est d'après ces réflexions à ce sujet qu'un homme éminent de notre origine n'exprimait un jour son mépris pour ces missives mystérieuses du 14 février, en m'assurant qu'il croirait faire injure à une demoiselle en lui adressant un valentin.

COUR DU BANC DE LA REINE.—Un assez grand nombre de causes figurent sur le tableau du terme inférieur commencé le 16. Sir James Stuart, qui le préside, est toujours remarquable par sa promptitude à expédier les affaires déférées à son jugement, sur la justice de ses décisions et la profondeur de son savoir légal. L'âge assez avancé de ce magistrat tout-à-fait distingué fait réfléchir sur la brièveté probable du reste de la carrière judiciaire qu'il a à fournir.

M. ARDREY RAMOND.—Un nombreux auditoire remplissait la salle où, jeudi soir, ce jeune monsieur déjà connu du public, se livrait à une dissertation éloquent sur les arts, les lettres, et leurs effets sur les hommes. Fréquemment nos applaudissements l'interrompirent, surtout lorsqu'il parlait de la patrie et de l'institut de Québec, dont il est le fondateur et le président. Ce morceau littéraire de sa production sera livré sous peu de jours à la publicité.

ÉCHO DE LA PRESSE.—Cette publication, qui avait été fondée à St. Thomas, Montmagny, vient de s'éteindre ; et son dernier soupir n'a pas eu d'écho.

JOURNAL DE QUÉBEC.—Cette feuille a publié, comme extrait, une tirade sur le compte d'un M. Dorome qui, à ce qu'il paraît, se serait mêlé de politique en un coin de notre pays. Les lecteurs du Journal en sont réduits à des conjectures sur l'objet qu'un tel extrait est destiné à atteindre, car cet objet est mystérieux encore, bien qu'il puisse rentrer dans le système de la rédaction d'un journal.

DÉPART DE NOS DÉPUTÉS POLITIQUES.—Ce sera lundi et mardi que MM. Chauveau, Aylwin, Chabot, Taché, Marquis (ces deux derniers étant à Québec depuis quelques jours) Laurin et Cauchon, effectueront leur départ pour la capitale afin de se trouver à leurs sièges à l'ouverture des chambres.

Le commerce de cette ville est dans cette stagnation constante que l'hiver amène et prolonge jusqu'au printemps. Beaucoup de promeneurs dans nos rues, peu d'acheteurs dans les boutiques et peu d'argent en circulation. Un retard inattendu m'a forcé de remettre à une heure un peu tardive la composition de cette lettre ; ce qui me fait la terminer ici.

ORDINATIONS.

Monseigneur l'évêque de Montréal a fait dimanche dernier l'ordination suivante dans la cathédrale :

- Diacre, M. D. H. Beaudry ;
Sous-diacre, M. J. Perreault ;
Tonsuré, M. P. Leclerc et F. Refour. Ce dernier appartient à l'ordre de St. Joseph. Le même jour, M. F. Refour a reçu les ordres mineurs.
M. J. Perreault a été ordonné diacre ce matin par Mgr. de Montréal dans la cathédrale.
M. Beaudry sera ordonné prêtre, samedi prochain, à St. Rémi.

Samedi dernier, 12 courant, Monseigneur l'archevêque de Québec a donné dans l'église métropolitaine les ordres mineurs à M. Edouard Bonneau du diocèse de Québec et à M. Edouard Dumphy du diocèse de Nouveau-Brunswick.

Dimanche dernier (13) Monseigneur le coadjuteur de Québec a conféré le sous-diaconat à M. Edouard Dumphy et le diaconat à M. Dennis Dunn, tous deux du Nouveau-Brunswick et la prêtrise à M. J. Zéphirin Gingras, du diocèse de Québec, ce M. a été nommé vicaire de la Rivière-Ouelle. (Communiqué)

Nos lecteurs trouveront ailleurs une correspondance du Rév. M. O'Reilly, prêtre, missionnaire à Sherbrooke, publiée dans le *Canadien* de Québec. En la lisant, ils se pénétrèrent des motifs de patriotisme et de religion qui font agir l'éloquant missionnaire ; ils se pénétrèrent de la vérité de ses remarques, de la justesse de ses recommandations, et de la nécessité pour les Bas-Canadiens de pourvoir immédiatement aux objets énumérés dans cette lettre intéressante. Nous en disons autant de la lettre de M. Bedard qui se trouve aussi sur la première page.

NOMINATIONS.—La *Gazette Officielle* de samedi contient les nominations suivantes :

- Conseil législatif : Phou. Denis Benjamin Viger.
Avocat : Henry William Austin, éc.
Médecin : William Mayrand, éc.

A part ces nominations, il en est plusieurs pour le Haut-Canada. Il nous est impossible comme journaliste de garder le silence sur la nomination de Phou. D. B. Viger. Cette nomination est la nomination la moins justifiable possible. L'administration n'avait plus que cinq ou six jours avant l'ouverture des chambres, où elle s'attend avec raison à se voir en minorité, et elle ne craint pas de nommer à un emploi des plus honorables et cela sans raison. De plus, il nous semble que, si l'administration voulait faire une semblable nomination, elle eût dû au moins ne la faire pas en faveur d'un homme, qui, si l'on en juge par la presse du pays, n'a pas la confiance de ses compatriotes, ni de l'une ni de l'autre origine, et n'a jusqu'ici trouvé d'approbation en cette occasion que la *Gazette de Montréal*. Nous n'en dirons pas plus, c'est peine inutile. Les chambres vont s'ouvrir, la conduite politique de nos ministres va se dérouler devant elles, et ces mêmes ministres vont en un jour recevoir solennellement le verdict qu'ils ont cent fois mérité.

UN BRUIT.—Depuis hier le bruit court en ville que, samedi, le ministère en conseil, a voulu faire nommer par le gouverneur M. Buchanan, juge de circuit, puis M. Badgley, juge du Banc de la Reine, en place de M. Gale qui se retirerait avec une pension. Mais lord Elgin, qui, à ce qu'il paraît, comprend bien ce qu'il a à faire, aurait répondu, selon la rumeur, qu'il n'en ferait rien. Les ministres tentaient cela, dans l'espoir de pouvoir tous se caser, mais inutile ; S. E. n'a pas voulu. Sur ces entrefaites, continue toujours l'office Rumour, le ministère aurait (quel désintéressement !) offert sa résignation en masse. Mais S. E. n'a pas plus voulu entendre parler de ce sujet que de premier. Il a répondu que, si cette résignation eût été offerte six mois auparavant, il l'aurait acceptée ; mais qu'à l'heure qu'il est, c'est chose impossible. Il faut se retirer en chambre ministres.

LE TEMPS.—De puis plusieurs jours, le temps s'est bien radouci ; la pluie est venue se joindre au doux temps, et aussi sommes-nous dans l'eau depuis deux ou trois jours, si le temps continue, les chemins vont de venir impraticables. Nous nous plaignons ici des mauvais chemins, mais il est quelque'un qui a bien plus raison de se lamenter, c'est le pauvre habitant de nos campagnes qui n'a pu aller au bois tirer le combustible qui lui est nécessaire. Hier matin, il a neigé un peu, mais le reste de la journée, le ciel a été pur et il venait à cessé de souffler.

POINTE ST. CHARLES.—Samedi, il ne restait plus que 67 malades à la Pointe St. Charles ; il en est mort deux durant la semaine finissant ce jour-là.

LE COLONEL FREMONT.—Une dépêche télégraphique de Buffalo annonçait samedi que le colonel Fremont a été condamné à être cassé, c'est-à-dire destitué. C'était à ce qu'il paraît un cas où la sentence de mort pouvait être prononcée ; mais il y a eu une excuse en faveur du brave colonel.

MEMBRES EN VILLE.—Les honorables Caron, Baldwin, McNab, Sullivan, Aylwin et Coulton, et MM. Marsson, Smith (Durham), Price, Merritt, Prince, Scott et Mallock, sont en cette ville depuis hier.

NOUVELLE-ÉCOSSE.—La chambre d'assemblée a voté une pension de £500 à Sir George Rupert.

NAVIGATION DE L'ÉRIE.—Nous voyons par la *Mémoire* d'hier soir que la navigation sur le côté Canadien du lac Erie est ouverte, et que le steamer "Albany" est allé du Détroit à Amherstburg se rendant à Sandusky.

INCENDIE.—Vendredi soir entre 5 et 6 heures le feu s'est déclaré dans une des maisons de M. McGrath, rue Wellington. L'incendie a été promptement comprimé ; il n'y a eu qu'une habitation de détruite.

AUTRES INCENDIES.—Dimanche matin un nouvel incendie a eu lieu vers une heure. Le feu s'est déclaré au faubourg St. Antoine, dans une maison occupée comme auberge par M. McNamee ; on est parvenu promptement à arrêter les progrès de l'incendie. On craint que ce ne soit l'œuvre d'un incendiaire. Un nommé Barron a été arrêté sous soupçon.—Une heure plus tard le feu se déclarait dans Wellington Street ; mais là aussi l'activité des pompiers a fait que le feu n'a fait que peu de ravages.

BAZAR.—Il se tient aujourd'hui un bazar au-dessus des magasins de M. Boivin, rue Notre-Dame, pour l'Asile des orphelins de St. Patrice.

TYPOGRAPHES.—Ce soir, les typographes célèbrent l'anniversaire de la fondation de leur société ; ils se réunissent dans la salle des Odd-Follows, rue St. Gabriel.

BÉNÉDICTION D'ÉGLISE.—Un correspondant nous écrit, en date du 15 courant, que le 9 l'église de Ste. Philomène a été bénite, avec toutes les formalités et cérémonies exigées en pareille occasion. Il y avait quinze prêtres présents, et il fut prononcé un excellent sermon en cette circonstance par M. Blyth.

SUSPENSION DE PAIEMENTS.—Deux fameuses maisons de commerce de France viennent de suspendre leurs paiements ; ce sont celle de M. Michel Bass, banquier de Paris, et celle de MM. Delaunay et Cie. du Havre avec leur succursale de New-York. On espère que leurs affaires s'arrangeront de telle sorte qu'elles puissent reprendre bientôt leurs paiements.

LA ROYAUTE DE BELGIQUE.—Le roi et la reine des Belges sont arrivés au Windsor Castle ; L. L. M. M. sont allés rendre visite à la reine Victoria.

LE PÈRE MATHEWS.—Le R. P. Mathews doit s'embarquer dans ce mois-ci sur le packet *New-World* ; le R. P. se rend à New-York.

L'ÉPISCOPAT IRLANDAIS.—Les prélats catholiques d'Irlande devaient s'assembler de nouveau à Dublin avant la réunion des chambres au sujet de la déresse de leurs diocèses.

TREMblement de terre.—Les journaux d'en bas nous annoncent qu'il y a eu dans les environs d'Halifax et de Yarmouth une secousse de tremblement de terre le premier courant ; cette secousse a été assez forte pour briser les glaces des lacs.

UN CARDINAL MORT.—Le cardinal Massini est mort à Rome, le 11 janvier, d'apoplexie.

LE CHANCELIER D'ANGLETERRE.—On paraît craindre qu'il n'y ait dans le budget un déficit de £5,000,000.

L'IMPÔT.—Il paraît que l'opinion publique en Angleterre se prononce fortement pour une révision générale de la taxe dans le pays.

On nous apprend que M. Throette a agi comme solliciteur-général, aux Trois-Rivières, durant la dernière session de la cour criminelle. Nous n'avons pas eu ici la consolation de goûter à la science criminelle de ce nouveau élu. *Journal de Québec.*

NOUVELLES DU MEXIQUE.—Une lettre du 17 janvier, adressée de Buena Vista au *Republican* de Richmond, annonce que l'on s'attendait à une attaque des Mexicains de ce côté. Le général Bustamante était à Tulancingo avec 6,000 hommes ; il y avait en outre 1,500 hommes à San Luis et 3,000 à Durango, sous les ordres d'Urena. Enfin l'état de Zacatecas préparait une levée de dix mille hommes, ce qui porterait à 21 ou 22,000 l'effectif total de l'ennemi. De leur côté les Américains peuvent mettre en bataille 4,000 hommes et cinq batteries d'artillerie.

Suivant un autre passage de la même lettre, Urena serait parti de Durango avec 2,000 hommes d'infanterie et autant de cavalerie, pour rejoindre à Chihuahua le général Trias et arrêter de nouveau au Paso del Norte les Américains tenant de Santa Fé.

On annonce aussi que Santa-Anna a débarqué à San Blas, où il va sans doute s'efforcer de réunir de nouveaux éléments de résistance. *Courrier des E. U.*

La malle pour l'Europe sera close à Montréal le 3 de mars prochain à 8 heures A. M.

CORRESPONDANCES.

M. F. H. L., lettre ; merci.
M. F. P., lettre et contenu ; nous en profiterons.

BULLETIN COMMERCIAL.

New-York 19 février 1848.
La fleur de l'ouest en grande demande ; elle est à \$6 05, \$6 15 et \$6 18 ; elle a une tendance à hausser. La meilleure genessee est à \$6 374. Le blé rouge de l'Ohio est à \$1 30, celui du Genessee continue à être fort recherché.

Québec 19 février 1848.
Le bœuf prime-mess par quart 60c 6d, le lard mess par quart 102c 6d, la fleur par quintal, 18c 9d, fleur fine le quart 25c 6d et 29c, superfine 30c et 31c, l'avoine par 60 lbs. 2c et 3c, le blé par 60 lbs. 5c 6d et 5c 9d, les pois 5c 9d et 6c, l'orge 5c 6d par 60 lbs., le beurre frais 1c et 1c 3d, le beurre salé 7d et 8d.

Bytown, 19 février 1848.
La fleur se vend 25c le quart, le bœuf 18c par 100 lbs., l'avoine 1c 4d le minot, le blé 5c le minot, les patates 1c 8d le minot.

Montréal, 21 février 1848.
La potasse est à 24c 6d et 25c, la perliasse à 26c et 26c 9d, la fleur fine à 24c et 25c, la fleur sure à 23c 6d, la fleur par quintal se vend 12c à 13c.

MARIAGES.

A Laprairie, le 12 uti, John Taylor, écuyer, quartier-maître du 71e montagnard écossais, à Mlle. Dodd, de Laprairie.
A Gaspé, dernièrement, M. Charles Denis, de l'Ance Cécilien, à Eliza-Ann, fille d'Abraham Coffin, éc.

DÉCÈS.

En cette ville, le 17, à l'âge de 45 ans, dame Marie-Léocadie Peltier, veuve de feu Etienne Roy, éc.
A St. Anselme, le 16 du courant, à l'âge de 35 ans, dame Sophie Pomeroy, épouse de Siméon Laroche, écuyer.
A Berthier, le 13, après une longue maladie supportée avec patience, Dame Judith Désorsy dite Lincoeur, épouse de M. Charles Dubord dit Lafontaine, âgée de 76 ans.
A l'Isle au Calumet, le 10 courant, Joseph, fils de Louis Brissard, éc., à l'âge de 13 ans.

AVIS.

DES PROPOSITIONS SCELEES (étiquetées propositions pour change) pour les billets du Receveur Général, à 60 jours sur Londres, au Montant de £10,000 sterling, seront reçues à ce Bureau jusqu'à JEUDI prochain à MIDI, le 24 courant pour des sommes de pas moins de £100, conditions devant accompagner la proposition.
Bureau du Receveur Général.
18 février 1848.

Tous les journaux de cette ville publieront cette annonce jusqu'au 24.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandsseurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six-cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—Aussi—

UNE nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon-marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLER,
No. 179, rue Notre-Dame, Montréal.